

Proposition de transition pour les bacs bleus de recyclage résidentiel

Aperçu du projet

Le gouvernement du Manitoba examine une proposition de plan de transition de la responsabilité de la prestation des services de recyclage résidentiel des emballages et du papier imprimé (couramment appelés les matériaux des bacs bleus) des municipalités et des collectivités autochtones vers Multi-Material Stewardship Manitoba (MMSM) et les responsables de l'industrie représentés. En vertu de ce modèle de recyclage financé par l'industrie, appelé la « pleine » responsabilité élargie des producteurs, l'industrie assumerait la pleine responsabilité opérationnelle et financière de la collecte des matériaux des bacs bleus de recyclage résidentiel du Manitoba.

Dans le cadre du processus d'approbation de cette transition, le gouvernement du Manitoba a donné au public l'occasion d'examiner et de commenter le plan de transition proposé par MMSM. Le gouvernement du Manitoba a sollicité des commentaires sur la façon dont MMSM propose de travailler avec les municipalités et les collectivités autochtones pour transférer les responsabilités et les niveaux de service actuels des programmes de bacs bleus à MMSM sur une période de plusieurs années.

Le ministère de l'Environnement, du Climat et des Parcs assure la surveillance réglementaire du programme de MMSM, et la proposition de plan de transition de MMSM nécessite l'approbation du ministre de l'Environnement, du Climat et des Parcs. Les commentaires obtenus dans le cadre de ce processus de consultation du public contribueront à éclairer l'examen, par le ministère, de la proposition de plan de transition.

Aperçu des activités de consultation

L'objectif de la consultation publique était de donner à la population l'occasion d'examiner et de commenter le plan de transition proposé afin que le ministre puisse prendre en compte les commentaires avant de prendre la décision d'approuver ou non le plan.

Dans le cadre de la mise au point du plan de transition proposé, MMSM a mené un certain nombre de consultations en 2021 auprès des principales parties intéressées, notamment les responsables de l'industrie (fabricants, distributeurs et détaillants), les collectivités et organismes municipaux et autochtones, les ministères fédéraux et provinciaux et d'autres organisations. MMSM a décrit ses activités de consultation et les commentaires reçus sur sa proposition de plan de transition, qui ont été soumis à l'examen du ministère, avec le plan de transition. Le ministère de l'Environnement, du Climat et des Parcs et d'autres experts en la matière de l'ensemble du gouvernement ont examiné le plan de transition et ont fourni une

première rétroaction pour que MMSM puisse en prendre connaissance et réviser son plan. MMSM a soumis un plan révisé au ministère au printemps 2022.

La proposition de plan de transition a été publiée sur le portail Participation MB du 11 juillet au 15 août 2022 afin de permettre une consultation publique. Le public a été invité à examiner le plan de transition proposé par MMSM et à soumettre ses commentaires. Le ministère a reçu 51 commentaires écrits provenant notamment de particuliers, de municipalités, d'organismes à vocation environnementale et de groupes de responsables de l'industrie. La plupart des commentaires ont été fournis par des répondants du Manitoba, suivis par d'autres provinces canadiennes et un répondant des États-Unis.

Ce que nous avons entendu

Le ministère a reçu toute une gamme de commentaires sur le plan de transition. Toutes les parties intéressées ont soutenu l'approche du pollueur-payeur, dans laquelle les producteurs sont responsables de la gestion de la fin de vie de leurs produits. Les commentaires appuyaient également l'augmentation de la récupération des emballages et du papier imprimé au Manitoba, en vue de réduire la quantité de déchets envoyés aux sites d'enfouissement. Il y avait un consensus sur la nécessité d'établir des normes de recyclage uniformes pour toute la province. Les groupes de responsables de l'industrie ont soutenu l'harmonisation des programmes de gestion dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada, y compris le passage à la responsabilité élargie des producteurs pour le recyclage résidentiel des emballages et du papier imprimé. Les municipalités et les responsables de l'industrie ont souligné la nécessité d'une éducation cohérente et continue de toutes les parties intéressées concernant les changements apportés au recyclage.

Questions soulevées par les municipalités et les collectivités

Les responsables municipaux ont souligné l'importance de garantir la transparence du programme et de veiller à ce que les collectivités ne se voient pas imposer des fardeaux administratifs ou financiers supplémentaires par suite d'une transition. Ils ont également exprimé le souhait d'obtenir des précisions financières et des renseignements supplémentaires sur les processus officiels que MMSM prévoit mettre en place pour collaborer avec les municipalités et les collectivités pendant la transition. Les municipalités, les groupes environnementalistes et les particuliers s'intéressaient à la manière dont la transition influencerait sur les aspects opérationnels des programmes de recyclage existants, tels que la gestion des contrats pluriannuels, les interruptions de service, l'éducation du public et la mise en application des règlements. Ils ont souligné la nécessité de mettre en place des processus équitables et transparents pour parvenir à des accords mutuels sur les changements, sans adopter le processus de résolution des conflits proposé par le plan de transition. L'un des principaux thèmes abordés était la nécessité de faire participer les municipalités et les collectivités aux décisions.

Questions soulevées par les responsables de l'industrie

Certains groupes de responsables de l'industrie se sont opposés aux exemptions de frais pour les petites entreprises, suggérant plutôt que tous les producteurs paient un montant fixe dans le cadre du programme de MMSM. Plusieurs groupes de responsables de l'industrie ont également suggéré de prendre en compte l'ensemble du cycle de vie des produits pour la déclaration des gaz à effet de serre, au lieu de se limiter à l'empreinte carbone en fin de vie.

Prochaines étapes

Le Manitoba sera l'une des premières provinces du Canada à passer d'un modèle de responsabilité partagée à un modèle d'entière responsabilité pour les matériaux contenus dans les bacs bleus. Comme prochaine étape vers l'adoption de ce modèle, le ministère demandera à MMSM de réviser son plan en fonction des commentaires reçus. Une fois le plan mis à jour, il sera examiné par le ministre de l'Environnement, du Climat et des Parcs. Pour assurer une transition harmonieuse, le Manitoba continuera d'écouter les commentaires des parties intéressées et rencontrera régulièrement les représentants de MMSM, des municipalités, des collectivités et des autres parties intéressées pour surveiller la transition vers la pleine responsabilité élargie des producteurs.

Énoncé d'offre active

Ces renseignements sont disponibles dans d'autres formats, sur demande. Veuillez communiquer avec stewardship-plans@gov.mb.ca.

Vous avez des questions?

Veuillez communiquer avec stewardship-plans@gov.mb.ca.